



**L'UNION EUROPEENNE PEUT-ELLE ÊTRE
UN MODELE POUR L'ALENA ?**

***Mémoire de géopolitique
du Capitaine de Frégate
GONZALEZ GALINDO
José francisco***

**dans le cadre du séminaire
« *L'Union Européenne* »**

DIRECTEUR MONSIEUR MOREAU-DEFARGES
--

Avril 2002

L'UNION EUROPENNE PEUT-ELLE ÊTRE UN MODELE POUR L'ALENA ?

A- INTRODUCTION.

L'Amérique du Nord, l'Asie du Sud et de l'Est et l'Europe de l'Ouest représentent aujourd'hui 90 % des échanges mondiaux de marchandises, dont plus de 50 % constituent des échanges internes à chacun des trois pôles, et le reste se partage en relations bilatérales entre eux.

L'Amérique du Nord réalise un tiers de son commerce à l'intérieur de la zone et reste globalement déséquilibrée ; les accords de l'ALENA permettent la constitution d'une zone économique de taille comparable à celle de l'Union européenne mais ils ne sont que des accords commerciaux à la différence de ceux du traité de Maastricht et des accords de Schengen.

Le monde économique actuel est d'une grande complexité ; les échanges internationaux augmentent sans cesse et font intervenir des pays toujours plus nombreux.

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, deux périodes bien distinctes se sont succédées : Jusqu'en 1975, la croissance a été forte et créatrice d'emplois, les tensions sont restées passagères et les déséquilibres ont pu se résorber aisément. Depuis 1975 l'économie mondiale est entrée dans une crise profonde générant, au-delà des cycles conjoncturels, croissance faible, montée du chômage et apparition de déficits publics structurels. En théorie, le jeu commercial était censé être régi par le GENERAL AGREEMENTS ON TARIFFS AND TRADE (GATT) et le jeu financier par la banque mondiale et le Fond monétaire international.

Dans le même temps, au delà des réponses nationales à la crise, des logiques régionales sont apparues, se concrétisant à terme par des accords commerciaux multilatéraux, ces accords visent à dynamiser le commerce intra-zone et à renforcer le pouvoir de négociation des pays concernés dans le jeu économique mondial. La cohésion de ces blocs régionaux dépend à l'évidence du degré de convergence des intérêts des pays membres.

En Amérique du Nord, les pays qui la composent, ont signé les accords d'ALENA (Accord de libre échange nord-américain) qui est aujourd'hui la plus grande zone de libre-échange du monde : 21 311 000 km² ; 380 millions d'habitants et 750 milliards \$ de PIB (1994).

En Europe, certains Etats membres ont signé des traités et accords pour créer une zone où peuvent circuler librement les marchandises, les travailleurs et l'argent. Les Etats membres consentent en effet des délégations de souveraineté au profit d'institutions indépendantes qui représentent à la fois les intérêts communautaires, nationaux et des citoyens. Ils ont signé les accords de Schengen en 1985 et 1990 qui autorisent la libre circulation des personnes et harmonisent les contrôles des voyageurs au sein des Etats de l'espace Schengen.

Compte tenu du décalage entre les deux régions, peut-on imaginer que l'Union Européenne serve de modèle pour l'ALENA ?

I- PREMIERE PARTIE

A- L'UNION EUROPEENE

Née de la volonté de garantir une paix durable, la construction européenne s'est concrétisée après la Seconde guerre mondiale. Le 9 mai 1950, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, propose, sur une idée de Jean Monnet alors commissaire au plan, dans une déclaration historique, la mise en commun des ressources du charbon et de l'acier de la France et de l'Allemagne dans une organisation ouverte aux autres pays d'Europe. Quatre autres pays répondent à l'appel. L'Allemagne, la France, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas créent la première communauté européenne: la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA). En 1957, les six pays signent le traité de Rome qui donne naissance à la Communauté économique européenne (CEE). Neuf pays les rejoignent: Danemark, Irlande et Royaume-Uni en 1973, Grèce en 1981, Espagne et Portugal en 1986, Autriche, Finlande et Suède en 1995. En 1992, la CEE devient l'Union européenne par le traité de Maastricht.

L'Union européenne se différencie des autres organisations internationales par son modèle d'intégration qui va au delà de la coopération traditionnelle entre Etats.

Les Etats membres consentent en effet des délégations de souveraineté au profit d'institutions indépendantes qui représentent à la fois les intérêts communautaires, nationaux et des citoyens. La Commission défend traditionnellement les intérêts communautaires, chaque gouvernement national est représenté au sein du Conseil de l'Union et le Parlement européen est directement élu par les citoyens de l'Union. Droit et démocratie sont ainsi les fondements de l'Union européenne.

A ce "triangle institutionnel" s'ajoutent deux autres institutions : la Cour de justice et la Cour des comptes.

Structure de l'Union Européenne : (rôle et fonctionnement voir **ANNEXE I**)

1. Le Parlement européen.

6. Autres organismes

- 2. Le Conseil de l'Union européenne. - La Banque centrale européenne
- 3. La Commission européenne. - Le Comité économique et social
- 4. La Cour de Justice. - Le Comité des régions
- 5. La Cour des comptes. - La Banque d'investissement
- Médiateur européen

1- LES ACCORDS DE SCHENGEN

Signés le 14 juin 1985 et complétés par une convention d'application du 19 juin 1990.

L'objectif de ces accords est de supprimer graduellement les contrôles aux frontières intérieures afin de faciliter la circulation des personnes. Il est assorti d'un dispositif visant à renforcer la lutte contre la criminalité au moyen d'une coopération policière et judiciaire appropriée (droit d'observation et de poursuite transfrontalière, recherche facilitée par la mise en place d'un fichier informatique commun : le système d'information Schengen « SIS », mesures relatives à l'enquête judiciaire, à l'extradition et à la transmission des jugements répressifs...).

Les débats passionnés en France autour du traité de Maastricht rappellent, si besoin en était, que la notion de souveraineté nationale est une coquille vide pour certains, mais demeure bien vivace pour d'autres.¹

Le traité d'Amsterdam :

Signé le 2 octobre 1997 et entré en vigueur le 1er mai 1999, le traité d'Amsterdam comporte des avancées dans les domaines des droits des citoyens (notamment protection des droits fondamentaux), de la coopération en matière de sécurité et de justice (avec l'intégration des acquis de la Convention de Schengen dans les compétences de l'Union européenne), de la Politique étrangère et de sécurité commune (avec la création d'un Haut représentant de la PESC) et du renforcement de la démocratie.

Le traité accroît le nombre des matières relevant d'une décision prise à l'unanimité des Etats membres au sein du Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen voit son rôle renforcé dans la prise de décision.

¹ Bernard Keizer- Laurent Keniswald « LA TRIADE ECONOMIQUE ET FINANCIERE »

Le traité d'Amsterdam augmente la protection des consommateurs, pose comme objectif le développement durable soucieux de l'environnement, donne à l'Union européenne une nouvelle compétence en matière d'emploi, renforce la politique sociale concernant l'égalité des chances et la lutte contre l'exclusion...

Peut-on imaginer des accords semblables dans l'ALENA ?

2- LE TRAITE DE MAASTRICHT.

Le traité a pour objectif de créer une union monétaire et économique entre les Etats membres de l'Union Européenne.

L'Union est fondée sur les Communautés européennes complétées par les politiques et formes de coopération instaurées par le présent traité. Elle a pour mission d'organiser de façon cohérente et solidaire les relations entre les Etats membres et entre leurs peuples.

Le traité repose sur 3 piliers:

- le premier pilier, constitué par les Communautés européennes, permet aux institutions européennes de gérer ensemble des politiques communes dans 17 domaines (marché unique, transport, concurrence, monnaie unique, emploi, éducation, culture, santé, consommation, recherche, environnement, agriculture...), dans l'objectif d'une cohésion économique et sociale;
- le deuxième pilier permet aux Etats membres de conduire des actions communes en matière de Politique étrangère et de sécurité (PESC);
- le troisième pilier (coopération policière et judiciaire en matière pénale) permet aux services de police et de justice des 15 Etats membres de coopérer pour renforcer la sécurité intérieure². (voir **ANEXE I**)

OBJECTIFS :

- **De promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures, par le renforcement de la cohésion économique et sociale et par l'établissement d'une Union économique et monétaire comportant, à terme, une monnaie unique, conformément aux dispositions du présent traité.**
- **D'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la**

² CID- Renseignement exercice COALITION

définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune ;

- De renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses Etats membres par l'instauration d'un citoyenneté de l'Union ;
- De développer une coopération étroite dans le domaine de la justice et des affaires intérieures ;
- De maintenir intégralement l'acquis communautaire et de développer afin d'examiner, conformément à la procédure visée à l'article N, paragraphe 2, dans quelle mesure les politiques et formes de coopération instaurées par le présent traité devraient être révisées en vue d'assurer l'efficacité des mécanismes et institutions communautaires

B- ACCORD DE LIBRE ECHANGE DE NORD-AMERIQUE (ALENA)

Signé le 18 décembre 1992 par le Canada, les Etats Unis et le Mexique et ratifié par la suite par les parlements nationaux, l'accord de libre échange nord-américain (ALENA) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994. Cet accord est destiné à favoriser les échanges commerciaux et les investissements entre les partenaires. Il comprend un vaste programme d'élimination des droits de douane et de réduction des barrières non-tarifaires. L'ALENA s'accompagne de dispositions relatives à l'investissement, aux services, à la propriété intellectuelle, à la concurrence et au règlement des différends.

Principales dispositions de l'ALENA (voir ANNEXE II):

- Elimination des droits de douane :
- Traitement national :
(Comme Le Canada, les Etats Unis et le Mexique traitent les produits, les services et les investisseurs).
- Accès garanti au marché
- Règlement des différends
- Marchés publics
- Voyages d'affaires
- Propriété intellectuelle

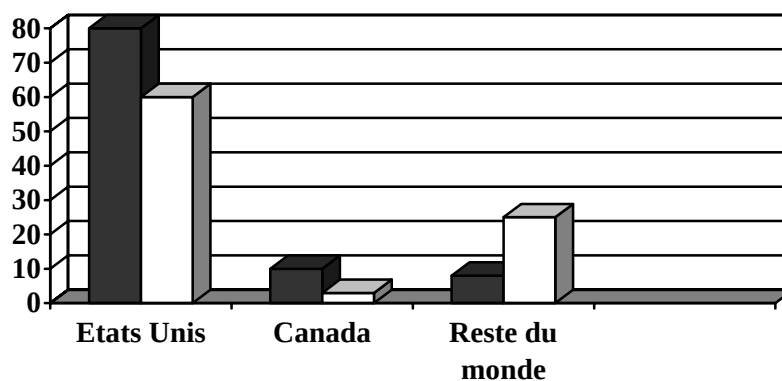
Accords parallèles :

Deux accords parallèles à l'ALENA ont été établis pour faciliter une plus grande coopération entre les partenaires dans les domaines de l'environnement et du travail. La commission Nord-américaine de coopération

en matière d'environnement siège à Montréal, alors que la commission Nord-américaine de coopération en matière du travail est basé à Dallas, Texas.

- L'accord Nord-américain de coopération dans le domaine du travail : a pour objet d'encourager l'application effective des législations nationales du travail. Une commission spéciale a été constituée dans ce cadre.
- L'accord Nord-américain sur la coopération dans le domaine de l'environnement et la commission qui le supervise, ont pour mission de réduire les risques de conflits commerciaux et environnementaux et de promouvoir l'application effective des législations nationales sur l'environnement.

■ Exportations du Mexique □ Importations du Mexique



Les institutions principales de l'ALENA (rôle et fonctionnement voir **ANNEXE II**)

- La commission du libre échange :
- Secrétariat de coordination de l'ALENA :
- Comités de groupes de travail :

Résultats commerciaux :

Dès l'entrée en vigueur de l'accord en 1994, les échanges commerciaux entre les trois partenaires se sont mis à croître de façon très importante. La croissance annuelle moyenne pour les trois premières années de l'accord se chiffrait à 13,8%. Cette croissance des échanges commerciaux est due en grand partie à l'élimination des droits de douanes dans la zone de l'ALENA. Les droits de douane entre les Etats Unis et le Canada ont totalement disparu

depuis le 1^{er} janvier 1998, tandis qu'à l'égard du Mexique les droits de douane devraient avoir totalement disparu au 1^{er} janvier 2003.

En ce qui concerne les investissements l'ALENA a fait du Canada, mais surtout du Mexique des pays plus attrayants pour les investisseurs étrangers et en particulier américains.

Les Etats Unis demeurent le principal investisseur étranger au Canada. Leurs investissements directs ont augmenté de 11% en 1995, et ils représentent 67% des investissements directs étrangers au Canada. Mais les Etats Unis sont aussi restés la première destination des investissements directs canadiens tandis que les investissements canadiens et américains au Mexique ont cru de façon considérable, malgré la crise mexicaine de l'été 1994.

C - PRESENTATION CRITIQUE DE L'ALENA :

Les relations économiques et commerciales entre les trois partenaires étaient déjà étroites avant la signature de l'ALENA. Les Etats Unis étaient déjà le premier exportateur au Mexique et au Canada. Ils n'avaient a priori pas grand chose à gagner d'un point de vue économique dans la conclusion de cet accord de libre échange. Pas grand chose à gagner avec le Mexique en particulier, qui avait déjà largement ouvert son marché aux produits américains. En effet, son adhésion au GATT en 1986 et son admission dans le cercle très fermé de l'O'DE, ont marqué les débuts de la marche du Mexique dans la voie du libéralisme économique.

L'ALENA est un accord fortement asymétrique, le PNB des Etats Unis est 30 fois supérieur à celui du Mexique.

Evénement commercial majeur ?

Comme son nom l'indique, l'accord n'institue, entre les pays qui l'ont signé, qu'une zone de libre-échange, mais pas une union douanière et encore moins un marché commun. Avant même que cet accord ne soit signé, le commerce entre les trois pays était d'ailleurs largement déréglementé, avec des droits de douane relativement faibles en général.

Que faut-il penser de ALENA ? Est-ce un événement majeur pour le commerce mondial ou une simple péripétie permettant à la fois aux Etats Unis de jouer la carte du régionalisme en plus de celle du GATT et de sécuriser leur

frontière méridionale, et au Mexique d'acquérir ses galons de puissance économique ?³.

Pour répondre à cette question, il convient d'examiner les intérêts de chacun des trois signataires du traité.

INTERETS DES PAYS SIGNATAIRES

ETATS UNIS : Mise en pratique de la doctrine Monroe

C'est aux Etats Unis que le débat sur l'opportunité de l'ALENA a été le plus vif, les opposants, parmi lesquels figurait Ros Perot (candidat aux élections présidentielles de 1992), brandissant le spectre de la désindustrialisation du pays. Pourtant, il semble que l'impact potentiel de l'accord sur les Etats Unis doive être limité, tant en termes d'emploi que de revenu :

- l'effet sur l'emploi a été largement débattu, les délocalisations vers le Mexique étant appelées à générer des pertes, alors que l'impact du « grand marché » devrait au contraire être positif. Le signe du solde est ambigu, son ampleur devant de toute façon être inférieure à 500 000, soit 0,5% de la population active ;
- en termes de revenu réel, on s'accorde à penser que l'impact de l'accord sera positif, mais très faiblement (0,1% du PIB américain).

En revanche, l'ALENA présente des intérêts évidents pour la politique étrangère américaine, tant du point de vue des négociations du GATT, encore très incertaines au moment de la conclusion de l'accord, que du point de vue du soutien au gouvernement mexicain.

Il était en effet tactiquement intéressant pour les Etats Unis de consolider son position dans les négociations du GATT par l'instauration d'un dose de régionalisme dans leur discours économique. Par ailleurs, l'ALENA permet de consolider le pouvoir mexicain et de garantir la pérennité des réformes économiques, c'est-à-dire d'une certaine stabilité économique et sociale. Les promesses de prospérité que contient l'accord permettent au département d'Etat de rêver à la banalisation de la frontière sud des Etats Unis.

Mieux encore, comme l'ont prouvé les demandes d'adhésion du Chili et d'association de l'Argentine et des pays andins (entre autres), l'ALENA

³ CTC, Les promesses non-tenues de l'ALENA, Toronto : 1997.

apparaît, dans tout le continent américain, comme la grande locomotive du développement, remettant ainsi à l'ordre du jour le leadership des Etats Unis sur leur continent.

CANADA : la stratégie du moindre mal

C'est peu dire que le Canada n' a joué dans la conclusion de l'ALENA qu'un rôle assez effacé. Comment aurait-il pu réagir avec enthousiasme à l'idée de devoir partager avec le Mexique l'accès privilégié au marché américain ? Espérant sans doute secrètement que les négociations mexico-américaines échouent, le Canada n'a toutefois pas voulu courir le risque dès lors que les chances de succès de l'accord étaient élevées et que d'autres pays latino-américains souhaitaient s'en rapprocher – de se trouver exclu d'une « zone de coprosperité » s'étendant du nord au sud du continent

En tout état de cause, le Mexique ne menace les marchés traditionnels du Canada aux Etats Unis que de façon assez limitée et circonscrite aux secteurs de l'automobile, de l'énergie et du textile. Pour le reste, les avantages comparatifs du Canada et du Mexique sont assez largement complémentaires.

Par ailleurs, les exportations canadiennes vers le Mexique pourraient progresser plus rapidement que celles des Etats Unis, notamment dans les secteurs de la banque, des télécommunications, des transports et de l'électronique à haute technologie.

Globalement toutefois, l'impact de l'ALENA sur l'économie canadienne ne saurait être que mineur.⁴

Mexique : la suite logique d'une décennie d'ouverture

On a souligné précédemment à quel point la crise de la dette avait marqué un tournant dans la politique économique mexicaine : efforts répétés pour restaurer les grands équilibres macro-économiques et volonté d'ouverture de l'économie vers l'extérieur. Le désir d'ancrage au commerce mondial s'est traduit par l'adhésion au GATT en 1986 et par la participation à plusieurs traités et accords commerciaux avec d'autres pays d'Amérique latine et d'Asie ainsi qu'avec la communauté européenne.

⁴ Bernard Keizer- Laurent Keniswald « LA TRIADE ECONOMIQUE ET FINANCIERE » p.59

En matière de commerce extérieur, les efforts d'ouverture du gouvernement mexicain n'ont toutefois pas abouti à des résultats aussi satisfaisants que dans le domaine de la stabilisation macro-économique : la stratégie du peso fort et la libéralisation quasiment sans contrepartie des exportations américaines ont conduit à un boom des importations mexicaines, alors même que les exportations plafonnaient.

Dans ces conditions, la stratégie mexicaine ne pouvait passer que par une poursuite de ce processus d'ouverture afin d'en retirer, cette fois plus d'avantages que d'inconvénients. L'ALENA offre de ce point de vue l'intérêt de fixer les règles du jeu et de garantir la pérennité des réformes entreprises.

Par ailleurs et surtout, l'intérêt en matière commerciale est double : faciliter aux produits mexicains l'accès des marchés canadien et américain et donc permettre un décollage des exportations mexicaines ; accélérer la modernisation de l'économie grâce notamment aux investissements directs.

Bien que le Mexique soit devenu, en 1992, le premier pays d'accueil des investissements étrangers dans le monde, grâce notamment aux « maquiladoras » (usines), et que ses émissions d'obligations aient attiré des sources importantes, les capitaux à long terme n'ont néanmoins pas suffi à équilibrer le déficit de la balance courante. Ce sont donc des capitaux à court terme qui ont assuré l'équilibre. Or, ces capitaux, comparables à des parapluies qui ne s'ouvriraient que par beau temps se met à l'orage, il faut considérablement relever les taux d'intérêt –ce qui est très coûteux pour l'économie – pour les retenir.

Par ailleurs, en matière de politique intérieure, l'accord est porteur de risques nouveaux. Il condamne en effet certains secteurs (agriculture, vivrière, services financiers ou de transports) à disparaître ou à s'adapter de façon drastique. Si les créations d'emploi industriels à attendre de la mise en place de la zone de libre échange sont chiffrées à 600 000 par certains experts, il est probable que les restructurations dans ces secteurs feront disparaître un nombre d'emplois beaucoup plus élevé. Or les taux de chômage atteignent déjà officiellement 30% au Mexique.

Toutefois, les autorités disposent d'une arme maîtresse pour amortir le choc social des restructurations : elles peuvent en effet puiser dans les

marges de manœuvre budgétaires, qu'elles ont largement reconstituées ces dernières années.⁵

II- DEUXIEME PARTIE

D- UNE LIBRE CIRCULATION DE PERSONNES ?

« Le fait est que les Etats-Unis sont une nation d'immigrants créée sur des fondements multiculturels et multiethniques et donc plus tolérantes pour les immigrés que les vieilles

⁵ Ibid

nations d'Europe Occidentale (Hollifield, 1997, p. 91)».

Le concept de la souveraineté est en train de changer à cause de la globalisation, les entreprises et usines ont évolué aussi et la recherche de main d'œuvre qualifiée et de cerveaux ne distingue pas la nationalité. On peut penser aux travailleurs mexicains qui habitent au Mexique et que travaillent aux Etats Unis ? La réponse est oui, il y a beaucoup de personnes dans cette situation mais la plupart sont clandestines.

Les immigrants aux Etats Unis :

S'élevant au nombre de 5,000,000 et au-delà, les clandestins en majeure partie d'origine mexicaine, sont attirés vers les Etats-Unis pour des raisons économiques et par la promesse d'une meilleure vie. La population générale favorise le strict contrôle de l'immigration clandestine mais les lobbies, qui possèdent un pouvoir extraordinaire dans ce pays poussent le gouvernement à fermer les yeux sur le problème. Le fait est que les immigrants clandestins forment une source importante de travailleurs à prix modique qui aide à conserver les prix de détail des produits de consommation à des niveaux très abordables.

La majorité des clandestins ont des membres de leur famille qui sont établis légalement au pays. Ces immigrants légaux, qui possèdent le droit de vote, ont au cours des années définitivement capté l'oreille des politiciens soucieux du problème de réélection.

Il semble que plus des mesures de contrôle sont mises en place pour contrer l'entrée des immigrants illégaux aux Etats-Unis, plus le nombre de clandestin semble augmenter. Le gouvernement fédéral a instauré plusieurs contrôles et continu à se pencher sur le problème, mais les derniers seront-ils capables d'y arriver ou ont-ils vraiment la volonté d'y arriver ?

Le travailleur typique mexicain gagne un dixième du salaire de son homologue américain et plusieurs entreprises américaines préfèrent embaucher de la main d'œuvre étrangère à bon marché et sur qui on peut compter ; ces entreprises sont rarement punies parce qu'un système de vérification viable des employeurs est pratiquement inexistant.

POPULATION D'IMMIGRANTS CLANDESTINS AUX E-U EN OCTOBRE 1996			
Les 10 Pays de provenance les plus importants	Nombre d'Immigrants clandestins	Les 10 Etats de destination les plus affectés	Nombre d'Immigrants clandestins
Mexique	2,700,000	Californie	2,000,000
EL Salvador	335,000	Texas	700,000
Guatemala	165,000	New York	540,000
Canada	120,000	Floride	350,000
Haïti	105,000	Illinois	290,000
Philippines	95,000	New Jersey	135,000
Honduras	90,000	Arizona	115,000
Bahamas	70,000	Massachusetts	85,000
Pologne	70,000	Virginie	55,000
Nicaragua	70,000	Washington	52,000

Les Etats-Unis un pôle d'attraction :

La quasi-assurance d'embauche pousse les clandestins à risquer leurs vies aux frontières. L'ambassade mexicaine estime qu'en moyenne, un immigrant clandestin par jour est mort en tentant de traverser la frontière en 1999. Au même moment, des douzaines de Cubains et Haïtiens sont morts noyés en essayant de se faufiler en Floride.

Bien que personne ne se réjouisse de ces pertes humaines, les Américains chérissent secrètement la notion que des étrangers sont prêts à sacrifier leur vie pour s'installer dans leur pays. Tout de même, comme peuple civilisé, ils sont obligés de se poser la question : qui est responsable de ces tragédies ? La réponse peut nous surprendre. Les répliques conventionnelles sont inadéquates : Il est vrai que les clandestins eux-mêmes sont partiellement responsables, tout comme ceux qui les aident à se faufiler et aussi les sociétés émergentes des quelles ils fuient.

Cependant, lorsque nous nous arrêtons à examiner le problème plus profondément, nous constatons clairement la cause principale des décès qui surviennent aux frontières – une combinaison toxique d'accès facile à des emplois (sans lequel beaucoup moins de clandestins essaieraient de pénétrer

la frontière en premier lieu) et la difficulté accrue du contrôle sévère imposé aux frontières, rendant la traversée plus périlleuse. Il est que la responsabilité pour ce fléau repose sur les épaules du Congrès américain.

L'attraction d'emplois est forte parce que peu de sociétés sont punies pour embaucher des immigrants clandestins. Ici, la responsabilité du congrès est clairement évidente. Ce n'est pas avant 1986 que le congrès a prohibé l'embauche des clandestins et il a fallu plus que dix années après cela pour qu'il passe la consigne à l'INS de commencer à expérimenter avec des logiciels pour vérifier le statut de travailleurs. Il n'existe toujours pas d'obligation de mise en fonction d'un tel système.

Comme conséquence il faut poser la question suivante : les immigrants clandestins sont-ils nécessaires à l'économie américaine ?

Les immigrants clandestins forment une très grande portion de la force de travail agricole que se soit dans le secteur fruits ou légumes. Des estimations crédibles qui incluent le sondage national des travailleurs agricoles du département du travail, estiment le nombre à environ un quart au moins de la force totale de ce secteur de travail.

A l'instant où le débat se focalise sur le contrôle de l'immigration clandestine, comme il l'est bien souvent dans le Congrès et sur le chemin des campagnes électorales, les gens commencent à demander : Si nous coupons le flot de main d'œuvre illégale, comment pourrions-nous nous payer des produits agricoles frais ? Est-ce que les tomates ne seront pas aussi chères que le bœuf et est-ce que la laitue ne sera pas réservée aux plus riches ?

Un autre problème et le plus grave est que la mafia sud américaine profite de la situation pour embaucher des personnes qui ont besoin d'argent et qui sont les plus faciles à convaincre. Donc le problème devient plus complexe, sans compter que les gens qui réussissent à introduire de la drogue deviennent narcotrafiquants à la place de travailleur.

Une croissance de l'emploi au Mexique devrait permettre d'endiguer le flux des immigrants. Ce n'est pour l'instant pas encore le cas, mais on pourrait supprimer graduellement les contrôles aux frontières intérieures afin de faciliter la circulation des personnes (travailleurs) et renforcer fortement la frontière sud du Mexique en profitant du fait qu'elle soit considérablement plus court que celle des Etats Unis, et on pourrait établir aussi un dispositif pour renforcer la lutte contre la criminalité et le

trafic de drogues au moyen d'une coopération policière et judiciaire comme les accords de Schengen « droit d'observation et de poursuite transfrontalière, recherche facilitée par la mise en place d'un fichier informatique commun : le système d'information, mesures relatives à l'entraide judiciaire, à l'extradition et à la transmission des jugements répressifs... ». Pour réussir cela il faut avoir un concept de souveraineté plus évolué et adapté à une zone de libre circulation des marchandises, des travailleurs et du capital.

La reprise : Le 20 novembre 2001, le Mexique a eu des discussions avec les Etats Unis pour la conclusion d'un accord migratoire (Alain Abellard-Billan du Monde p. 76)

Par ailleurs, le Canada a une problème de population très différent : Avec 28 millions d'habitants, le Canada est le moins peuplé des pays du G7 ; c'est aussi le plus vaste : 9,98 millions de km². La population canadienne se répartit pour l'essentiel dans les centres urbains du Sud-Est (Montréal, Toronto, Ottawa), qui font corps avec le Nord-Est des Etats Unis, et au Sud-Oest du pays (Vancouver), laissant le centre et le nord du pays pratiquement désertiques.

Ces caractéristiques géographiques constituent un handicap pour le Canada, puisqu'elles génèrent des besoins d'infrastructures élevés et détournent ainsi de précieuses ressources financières de l'investissement productif.

Le Canada a mis en œuvre une programme adressé à l'Amérique Latine qui donne des facilités pour habiter au Canada et travailler la terre. Le Mexique pourrait profiter et envoyer au Canada la population qui a l'intention d'aller aux Etats Unis et ce serait meilleur pour les trois pays.

À mon avis, avec ces actions, la criminalité, l'immigration illégale et le trafic de drogues aux Etats Unis diminueront beaucoup.

E- UNE UNION MONETAIRE ?

Si l'ALENA réussit à faire un marché commun en Amérique du Nord, le pas suivant sera en conséquence de faire une union monétaire pour faciliter la libre circulation des marchandises et des travailleurs, et avec une monnaie unique, les opérations commerciales seront simplifiées.

La monnaie unique présente un triple avantage en termes de microéconomie, de macroéconomie et de puissance.

Sur le plan microéconomique, l'abolition des frontières entraînera mécaniquement une baisse de prix. De plus, l'ouverture du grand marché favorisera la concurrence et sera favorable aux consommateurs. Le coût des frontières a été estimé à environ 1,5 % du PIB. La monnaie unique supprime les coûts de transaction sur les devises, estimés à près de 0,5 % du PIB, et facilite les déplacements et les affaires pour les particuliers et les entreprises. Pour les entreprises et les banques, elle supprime le risque de change et les frais de couverture éventuels.

Sur le plan macroéconomique, le grand marché entraînera un développement accru des échanges intra-communautaires, et exercera un effet favorable sur la croissance et l'emploi.

La monnaie unique nécessitera une coordination plus étroite des politiques budgétaires ainsi que la conduite d'une politique monétaire et d'une politique de change unique ; deux objectifs sont assignés à ces politiques : la stabilité des prix et le soutien des politiques économiques générales.

La stabilité des prix constitue le gage d'une croissance soutenue à long terme ; la plus grande discipline budgétaire devrait permettre un ralentissement de l'inflation et une baisse des taux d'intérêt qui favorisera à son tour la réduction des déficits et des dettes publiques et exercera un effet favorable sur l'investissement, la croissance et l'emploi.

Le change à une monnaie unique présente deux inconvénients : le premier, décidé, lié à la perte de la souveraineté monétaire et le second, subi, résultant des difficultés de convergences entre des régions hétérogènes⁶.

⁶ Bernard Keizer-« La triade économique et financière » p. 223

Il faut analyser les caractéristiques de chaque pays :

Avec 21 300 000 km², 380 millions d'habitants et un PIB total de 7 650 milliards de dollars, l'Amérique du nord, composée des Etats Unis du Canada et du Mexique, représente une zone sept fois plus étendue que l'Europe des Quinze, à peine plus peuplée et plus riche.

Pays	Superficie Milliers de km ²	Population Millions	PIB Milliards de \$	PIB par tête En \$
Etats Unis	9 640	285,5	8 879,5	31 190
Canada	9 982	31	614	20 140
Mexique	1 960	100	428,9	4 440
Total	21 562	416,5	9 922,4	55 770

ETATS-UNIS

Première puissance économique de la planète, les Etats Unis réalisent environ 30 % du produit mondial brut. Le poids économique américain reste formidable ; le déclin relatif de son économie est compensé en partie par la production délocalisée et réalisée par les filiales étrangères des firmes multinationales.

La chute du dollar au début des années soixante-dix sanctionnait le déclin économique des Etats Unis, mais permettait de jeter les bases d'une réindustrialisation. A l'inverse, la politique monétaire restrictive suivie depuis la fin de la même décennie a provoqué une envolée des taux d'intérêt et une vive remontée du dollar jusqu'à la mi-1985.

Créditeurs du reste du monde au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les Etats Unis sont aujourd'hui lourdement débiteurs. Si la dévaluation du dollar avait eu pour effet de revaloriser l'or et de rétablir la solvabilité de l'économie américaine, la non-convertibilité entraîne la monétisation indéfinie de la dette accumulée dans les réserves des banques centrales européennes et japonaises. Les Etats Unis ne sont plus assez puissants pour imposer, par le jeu des termes de l'échange ou par un transfert réel, le prélèvement d'un tribut sur le reste du monde, mais ils demeurent en mesure d'exiger de leurs partenaires le consentement d'un crédit illimité.

L'activité économique aux Etats Unis a touché un pic en mars 2001. Ce moment a marqué la fin de l'expansion et le début de la récession. Les attentats terroristes du 11 septembre l'ont nettement accru. Il est possible que sans les attaques le déclin de l'activité ait été suffisamment limité pour ne pas le qualifier de récession.

LE CANADA :

Le Canada est le cinquième pays le plus riche du monde en PIB par habitant malgré sa faible population, la septième économie du monde, ce qui lui permet de participer au G7.

Mais cette puissance et cette richesse ne seraient-elles que des miroirs aux alouettes ? Les signes de déclin sont en effet nombreux : croissance lente, déficits extérieurs récurrents, faiblesse du dollar canadien, même contre le dollar US, risque d'éclatement de la Confédération.

Les difficultés du Canada viennent du contraste entre le ralentissement très marqué de la productivité et la pérennité des aspirations de la population à un meilleur niveau de vie. Elles sont aggravées par le jugement négatif que les marchés financiers portent sur le pays.

Certes, depuis la guerre, le Canada a affiché des progrès plus rapides que les Etats Unis en matière de productivité du travail, l'écart étant ramené de 32% en 1950 à 12% en 1985 ; depuis, cet écart s'est de nouveau un peu élargi. Par ailleurs, les progrès ont été plus lents du pont que certains pays (y compris le Royaume Uni) rattrapent progressivement le Canada, la France le dépassant même en 1984.

Mais la compétitivité de long terme du pays est surtout menacée par la faible efficacité des politiques publiques, qui grèvent le revenu disponible et ne contribuent guère à l'attractivité du « site économique canadien », et par un trop faible propension à épargner, tant de la part des ménages (taux d'épargne de 10,7% contre plus de 15% en Europe continentale) que des entreprises et surtout de l'Etat.

LE MEXIQUE :

Avec ses réserves d'argent (premier producteur mondiale), de cuivre, de plomb, de soufre et de zinc, entre autres, le Mexique est l'un des premières pays miniers du monde. Toutefois, la part du secteur dans le revenu national

tend à devenir négligeable en raison d'une faible rentabilité liée au recours à une technologie surannée et à une main d'œuvre pléthorique.

Comme la plupart des pays disposant d'une rente liée à l'exploitation de matières premières, le Mexique a été victime du « syndrome hollandais » gaspillage d'une partie de la rente lié à une tarification toujours inadaptée de l'énergie, confiscation d'une autre partie de la rente par les dirigeants et les salariés du secteur pétrolier tirant l'ensemble des salaires du pays vers le haut, montée de la partie réelle de la monnaie qui condamne encore un peu plus le secteur industriel, alors même que la rente pétrolière (qui représentait en 1982 près de 80% des exportations) sert à gagner un endettement extérieur censé permettre le décollage économique!

La réussite majeure de la politique d'ouverture et modernisation est probablement la création de « maquiladoras » à la frontière mexico-américaine ; la production de ces usines d'assemblage connaît une croissance spectaculaire, qui permet à la fois des embauches nombreuses et des salaires sensiblement plus élevés que dans le reste du pays.

Le Mexique mettra sans doute peu temps pour se remettre du traumatisme que représente la dévaluation du peso. La pression de ses partenaires de l'ALENA, et notamment des Etats Unis, devrait toutefois le convaincre de ne pas renoncer à poursuivre dans la voie ouverte en 1982.

Les capitaux étrangers joueront, à n'en pas douter, un rôle décisif. Après un période de doute, ils pourraient retrouver le chemin du Mexique et se consoler des pertes provoqués par le krach monétaire en considérant les gains passés et les potentialités nouvelles liées à une parité du peso plus adaptée au niveau de développement actuel de l'économie mexicaine.

À mon avis, pour le Canada et le Mexique il serait très convenable d'avoir une monnaie commune avec les Etats Unis, mais il faut mettre en œuvre un dispositif régulateur pour le réussir.

Si la monnaie commune à l'Europe s'appelle Euro, la monnaie américaine pourrait s'appeler Américo, mais comme le dollar américain est la monnaie la plus forte du monde, si on adopte une monnaie pour la zone, les Etats Unis n'accepteraient peut être que le Dollar et pour le Canada et le Mexique il serait convenable d'avoir le dollar comme monnaie commune.

F- UNE POLITIQUE EXTERIEURE COMMUNE ?

Le sujet plus complexe et qui a la différence la plus grande entre les trois pays Nord Américains est la politique extérieure.

Pour savoir si on peut adopter une politique extérieur commune, il faut analyser l'histoire (voir **ANEXE III**) et la politique de chaque pays :

Les Etats Unis se présentent volontiers comme la terre d'élection de la démocratie. La déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776 affirme : « *Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; le créateur les à dotés de certains droits inaliénables, parmi lesquels la vie, la liberté et la recherche du bonheur.*

Les gouvernements sont établis par les hommes pour garantir ces droits et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés »

L'idéologie clairement affichée de l'égalité des changes conduit au libéralisme économique et à l'individualisme social. L'équité de la compétition assure la légitimité du résultat et les *self made men* de l'âge d'or du capitalisme sauvage.

Plusieurs écoles de pensée se sont succédé aux Etats Unis : aux keynésiens des années soixante et soixante-dix ont succédées les monétaristes, les économistes de l'offre et les (vieux) nouveaux économistes des années quatre-vingt. La reaganomie s'inspire des divers courants et emprunte aux économistes de l'offre et à la réaction antikeynésienne la réduction simultanée des dépenses et recettes de l'Etat, aux monétaristes la lutte contre l'inflation par un contrôle strict de la masse monétaire, et aux nouveaux économistes la dérégulation.

La croissance des Etats Unis présente un caractère plus heurté que dans les autres pays étudiés. Le point caractéristique est l'aspect périodique de la productivité du capital qui s'enroule autour de sa tendance à la diminution. Tout se passe comme

si des vagues successives d'innovation venaient régulièrement relancer l'efficacité du capital et épuiser progressivement leurs effets bénéfiques.

En tant que superpuissance principale du monde depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la politique étrangère des États-Unis s'est appliquée aux quatre coins du monde. De temps en temps, cette politique a été adaptée pour la mise en œuvre aux régions spécifiques, fondée sur des événements ou des tensions qui ont prévalu dans la région à l'époque.⁷

Toutefois, le plus souvent, cette mise en œuvre de la politique étrangère américaine à une région a trouvé son origine dans la politique globale, selon l'importance de la région aux yeux des États-Unis pour des raisons stratégiques, militaires et/ou économiques.

Le monde auquel les États-Unis se sont trouvés confrontés après 1992 était considérablement différent du monde des années de la Guerre froide. Avec la désintégration de l'URSS, leur ennemi de la Guerre froide, les États-Unis sont restés dans une position de prépondérance sans précédent. Aujourd'hui, les États-Unis mènent le monde en matière d'éducation universitaire, de recherche scientifique et de technologie supérieure et informatique.⁸ Cette domination mondiale aggrave les difficultés pour les autres nations à réduire l'écart entre les deux niveaux de puissance. Cette position stratégique américaine sans égal a créé trois conséquences importantes mais aussi paradoxales pour les États-Unis dans la conduite de leur politique étrangère.⁹

Tout d'abord, la prépondérance américaine accorde aux États-Unis une liberté d'agir qui est presque illimitée. Bien sûr, le gouvernement des États-Unis doit faire preuve de beaucoup de prudence avec cette mise en œuvre pour limiter tous les conflits politiques potentiels avec leurs alliés occidentaux traditionnels.¹⁰

Deuxièmement, la position favorable des États-Unis à l'échelle mondiale après la Guerre froide veut dire qu'il y a moins à gagner sur la scène internationale par

⁷ SAVIGEAR Peter, « The United States : Superpower in decline ? » in BAYLIS John and RENGGER N.J. (eds.) *Dilemmas of World Politics : International issues in a changing world*, Oxford ; Clarendon Press, 1992, p. 334.

⁸ WALT Stephen M., « Two cheers for Clinton's foreign policy » in *Foreign Affairs*, Vol 79, no. 2, New York ; Foreign Affairs, mars / avril 2000, p. 64.

⁹ *ibid.*

¹⁰ *ibid.*

leurs actions. Paradoxalement par conséquent, l'unipolarisation du monde a donné aux États-Unis une énorme influence des points de vue économique et militaire, mais sans nécessité d'utiliser ces leviers d'influence.¹¹

Finalement, la prépondérance des États-Unis et leur suprématie mondiale ont produit une situation où les citoyens américains ont perdu tout intérêt aux affaires étrangères.

Ces trois déterminants ont conduit la politique étrangère des États-Unis depuis 1992 pendant le mandat du gouvernement Clinton. Cette politique étrangère des États-Unis a eu les quatre buts principaux suivants pendant cette période :

- a. Amenuiser les compétitions de sécurité et le risque de guerre dans les régions de l'Europe, de l'Asie de l'est et du Moyen-Orient, par la continuation de l'engagement militaire dans ces régions, tout en gardant la supériorité mondiale américaine.
- b. Réduire la menace des armes de destruction massive (WMD) « *Weapons of Mass Destruction* » en anglais.
- c. Encourager une économie mondiale plus ouverte et plus productive qui soit avantageuse pour la prospérité économique des États-Unis.
- d. Bâtir un ordre mondial qui soit compatible avec les valeurs fondamentales américaines par l'encouragement de la croissance de la démocratie et par l'utilisation de la force militaire contre les abus majeurs des droits de l'homme.¹²

Après le onze septembre, du point de vue de la politique étrangère future des États-Unis, le monde attend avec impatience de découvrir le changement. Produira-t-il des modifications fondamentales sur la façon dont les États-Unis participent au reste du monde ? Le monde attend.

La récession actuelle:

L'autorité américaine en matière de cycles économiques, le National Bureau of Economic Research (NBER) a annoncé l'entrée officielle des États-Unis dans la récession. Pour son comité, constitué de six économistes des plus éminents du pays, la contraction de l'économie a commencé en mars 2001, bien avant

¹¹ ibid, pp. 64-65.

¹² WALT, loc. cit.

les attentats du 11 septembre. Elle a mis fin à la plus longue période d'expansion aux Etats Unis depuis le XIX^e siècle, exactement dix ans. Une décennie marqué entre autres par une mondialisation jugée irrésistible, un envolé sans précédent de Wall Street, des excédents budgétaires records et pour finir la bulle spéculative autour de la nouvelle économie.

Une récession est un déclin significatif de l'activité pendant plusieurs mois perceptible à travers quatre éléments : la production industrielle, l'emploi, les revenus, le commerce de détail et de gros¹³ .

Le Canada se présente comme un compromis peu satisfaisant entre deux modèles bien typés. Avec le voisin du sud, il a en commun la grande taille, un développement précoce et une insuffisance d'épargne. Il partage avec les pays européens un marché du travail peu performant, des dépenses publiques élevées et une préoccupation marquée de filet social minimal. Sa population est plus faible que celles des pays européens et la décentralisation y a été plus poussée qu'en RFA.

La position géographique du Canada lui donne un avantage important alors que les nouveaux pôles de pouvoir économique et politique émergent dans la région du Pacifique et en Amérique latine.

L'héritage culturel du Canada Lui donne un accès privilégié aux mondes anglophone et francophone, de même qu'aux patries d'origine de Canadiens originaires du monde entier qui lui confèrent sa personnalité multiculturelle.

Le Canada peut faire avancer ses intérêts globaux par son rôle actif au sein de tous les regroupements internationaux clés.

L'histoire du Canada comme puissance non coloniale, champion du multilatéralisme constructif et médiateur international efficace, étaye un rôle important et distinctif parmi les nations qui essayent de bâtir un ordre nouveau et meilleur.

Par ailleurs, il existe des obstacles inter provinciaux aux échanges, par exemple en matière agricole, de réglementation des transports, de politiques d'achat public ou de règles de mobilité de la main d'œuvre.

¹³ Eric Lester - Bilan du Monde-, p.-72

L'existence d'un mouvement indépendantiste fort au Québec fait peser des menaces récurrentes d'éclatement sur la Fédération.

La compétitivité de long terme du pays est surtout menacée par la faible efficacité des politiques publiques, qui grèvent le revenu disponible et ne contribuent guère à l'attractivité du « site économique canadien », et par une trop faible propension à épargner, tant de la part des ménages (taux d'épargne de 10,7% contre plus de 15% en Europe continentale) que des entreprises et surtout de l'Etat.

C'est au XIX^e siècle que s'est construit le Mexique actuel entre guerres d'indépendance et interventions américaines ou européennes.

Le territoire s'est figé en 1853 après la perte du Texas et du Nouveau-Mexique ; il est ainsi ramené à 2 millions de km², ce qui est peu au regard des Etats Unis et du Canada, mais équivaut à plus de trois fois la France. La révolution de 1910 va trouver un pays marqué par le problème agricole et les inégalités sociales et régionales.

Redevenant le bon élève du FMI, le Mexique mène, sous la houlette des présidents de la Madrid et Salinas, une politique économique résolument orthodoxe : lutte contre l'inflation avec pression sur les salaires, restauration de l'équilibre budgétaire, ouverture progressive de l'économie.

La lutte contre l'inflation fut promue au premier rang des priorités après 1982.

Le volet micro-économique des réformes menées entre 1982 et 1993 comprend une baisse des subventions, mais aussi une ouverture progressive de l'économie vers l'extérieur (démantèlement progressif des barrières à l'importation).

L'industrie est sommée de se rapprocher des normes internationales de qualité, sous peine de voir ses produits boudés ; la modernisation passe également par l'acquisition de biens d'équipement permettant des gains de productivité plus substantiels que par le passé.

En fait, la réussite majeure de cette politique d'ouverture/modernisation est probablement la création de maquiladoras (usines) à la frontière mexico-américaine ; la production de ces usines d'assemblage connaît une croissance spectaculaire, qui permet à la fois des embauches nombreuses et des salaires sensiblement plus élevés que dans le reste du pays.

La corruption des gouvernements précédents à cause de l'existence d'un seul parti au pouvoir rend obligatoire l'effort de l'actuel gouvernement pour combattre ce problème.

Depuis la révolution jusqu'à maintenant la politique extérieure mexicaine est basée sur la non intervention et l'autodétermination des Etats.

Au-delà des chiffres, le Mexique remporte aussi des succès grâce à sa politique d'ouverture. La reprise, le 20 novembre, des discussions avec les Etats Unis pour la conclusion d'un accord migratoire et le plan Puebla-Panama (développement régional pour les Etats du Sud mexicain et d'Amérique Centrale), approuvé par les pays de la zone qui s'engagent à défendre et promouvoir la démocratie dans la région, témoignent de la volonté du Mexique de construire une dynamique régionale. Après avoir conclu un accord de libre-échange avec l'Union Européenne, le Mexique a engagé, en septembre, des discussions avec le Japon pour conclure un traité du même type.

Les défis face à la mondialisation; l'évolution et les changements de la politique nationale plus démocratique, mettront sans doute le peuple mexicain à l'épreuve dans son effort à bâtir la croissance. La réussite du changement généré par la mondialisation, doit être en mesure de répondre au dynamisme de cette globalisation.

Sur le plan politique l'ALENA peut d'ores et déjà être qualifié de réussite. Aux Etats Unis, l'accord a transcendé les divergences politiques, permettant de faire échec aux lobbies des syndicats et de l'environnement qui en souhaitaient le retrait. Au Mexique, il a contribué au prestige de sa politique d'ouverture. Et pour le Canada, c'est l'occasion de créer une zone de coprosperité Nord américaine, en même temps qu'un moyen d'atteindre l'ensemble du marché latino-américain.

On peut considérer que leurs objectifs sont très différents car il s'agit de pays avec beaucoup de différences. Le Canada mène une politique de négociation avec l'Union Européenne (même avant d'appartenir à l'ALENA).

L'ALENA présente des intérêts évidents pour la politique étrangère américaine, tant du point de vue des négociations du GATT, encore très incertaines au moment de la conclusion de l'accord, que du point de vue du soutien au gouvernement mexicain.

Les Etats Unis ont une politique extérieure attractive pour tout le monde, elle se fonde sur les doctrines Monroe (entre autres). Concernant la politique extérieure du Mexique, elle est en train de changer avec la globalisation. Donc les trois pays ont des objectifs très différents dus aux situations économique – stratégiques diverses.

À mon avis, l'ALENA ne peut pas encore avoir une politique extérieur commune. Il faut attendre de réussir un équilibre économique et social entre les pays membres.

III CONCLUTION

Le concept de la souveraineté est en train de changer à cause de la globalisation, je pense qu'il est primordial d'avoir très clair ce concept pour accepter une zone de libre circulation des personnes, marchandises et services. Les débats passionnés en France autour du traité de Maastricht rappellent même, si besoin était, que la notion de souveraineté nationale est une coquille vide pour certains, mais demeure bien vivace pour d'autres.

L'Union européenne se différencie des autres organisations internationales par son modèle d'intégration qui va au delà de la coopération traditionnelle entre Etats.

On peut distinguer à simple vue les différences entre l'UE et L'ALENA :
La union monétaire, la cohésion sociale et la politique extérieure commune qui font une UE plus fonctionnelle, en plus, l'UE a un dispositif visant à renforcer la lutte contre la criminalité au moyen d'une coopération policière et judiciaire.

L'UE est plus complétée et intégrée, elle permet une libre circulation des personnes, marchandises, et de services, en plus il a un cadre légal très complet.

A mon avis, cette Union a réussi à l'Europe parce que les pays membres ont une relative égalité économique, historique et principalement ils ont une volonté politique commune à la différence des pays membres de l'ALENA qui ont de très grandes différences. Quelques désavantages de l'ALENA : l'accord n'institue qu'une zone de libre-échange, mais pas une union douanière et encore moins un marché commun, il est un accord fortement asymétrique, le PNB des Etats Unis est 30 fois supérieur à celui du Mexique, les relations économiques et commerciales entre les trois partenaires étaient déjà étroites avant la signature de l'accord .

Enfin, il faut améliorer l'ALENA pour éliminer ces points et avoir des traités plus complets et fonctionnels. Je pense qu'ils pourraient créer une zone de libre circulation de marchandises et des personnes grâce à ces différentes motivations par exemple :

Pour le Canada, est l'occasion de créer une zone de coprosperité Nord américaine, en même temps qu'un moyen d'atteindre l'ensemble du marché latino-américain.

Les motivations américaines apparentes, ne sont pas d'ordre économique. Il faut s'intéresser aux concessions faites par le Mexique.

Les motivations du Mexique sont plus aisément compréhensibles. Par l'ouverture de son marché, le Mexique essaie de passer d'une structure de production de type Pays en voie de développement (d'une politique d'industrialisation par substitution aux importations) à un schéma de production de type Pays développé, en se fondant sur le développement du commerce intra-branches et intra-firmes de biens manufacturés.

Par rapport aux immigrants mexicains, plusieurs entreprises américaines préfèrent embaucher de la main d'œuvre étrangère à bon marché et le gouvernement des Etats Unis ne fait rien pour punir les patrons qui embauchent des

immigrants clandestins. Pour cette raison la mafia sud américaine profite de la situation des immigrants clandestins pour embaucher des personnes qui ont besoin d'argent et qui sont les plus faciles à convaincre.

Je crois qu'une croissance de l'emploi au Mexique devrait permettre d'endiguer le flux des immigrants, dans l'hypothèse où l'économie du Mexique s'améliore avec l'ALENA et avec une zone de libre circulation des personnes, les problèmes qui arrivent aux Etats Unis en provenance du Mexique, diminueront. C'est à dire, si on crée une zone commune dans l'Amérique du Nord comme celle de l'UE, et on supprime graduellement les contrôles aux frontières intérieures afin de faciliter la circulation des personnes (travailleurs), en renforçant la frontière sud du Mexique qui est considérablement plus courte que celle des Etats Unis, les immigrants et le trafic de drogue de l'Amérique du Sud vers les Etats Unis, diminuera. Si l'ALENA réussit à faire un marché commun en Amérique du Nord, le pas suivant sera comme conséquence peut être, de faire une union monétaire pour faciliter la libre circulation de marchandises et de travailleurs.

La monnaie unique présente un triple avantage : Sur le plan microéconomique, l'abolition des frontières entraînera mécaniquement une baisse de prix. Sur le plan macroéconomique, le grand marché entraînera un développement accru des échanges intra-communautaires, et exercera un effet favorable sur la croissance et l'emploi. La stabilité des prix constitue le gage d'une croissance soutenue à long terme ; la plus grande discipline budgétaire devrait permettre un ralentissement de l'inflation et une baisse des taux d'intérêt qui favorisera à son tour la réduction des déficits et des dettes publiques et exercera un effet favorable sur l'investissement, la croissance et l'emploi.

Le sujet plus complexe et qui a la différence la plus grande entre les trois pays Nord Américains, est la politique extérieure.

À mon avis, l'ALENA ne peut pas encore avoir une politique extérieure commune. Il faut attendre de réussir un équilibre économique et social entre les pays membres.

ANEXE I

STRUCTURES, ROLE ET FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPEENNE :

Le Parlement européen.

Elu tous les 5 ans au suffrage universel direct, le Parlement européen est l'émanation démocratique des 374 millions de citoyens européens. Réunies au sein de formations politiques paneuropéennes, les grandes tendances politiques existant dans les pays membres y sont représentées.

Le Parlement a trois fonctions essentielles:

Il partage avec le Conseil la fonction législative, c'est-à-dire l'adoption des lois européennes (directives, règlements, décisions). Sa participation contribue à garantir la légitimité démocratique des textes adoptés.

Il partage avec le Conseil la fonction budgétaire, et peut donc modifier les dépenses communautaires. En dernière instance, il adopte le budget dans son intégralité.

Il exerce un contrôle démocratique sur la Commission. Il approuve la désignation de ses membres et dispose du pouvoir de la censurer. Il exerce également un contrôle politique sur l'ensemble des institutions.

Le Conseil de l'Union européenne.

Le Conseil constitue la principale instance de décision de l'Union européenne. Il est l'émanation des Etats membres dont il réunit régulièrement les représentants, au niveau ministériel.

Selon les questions à l'ordre du jour, le Conseil se réunit en différentes formations: affaires étrangères, finances, éducation, télécommunications...

Le Conseil assume plusieurs fonctions essentielles:

Il est l'organe législatif de l'Union pour un large éventail de compétences communautaires ; il exerce ce pouvoir législatif en codécision avec le Parlement européen.

Il assure la coordination des politiques économiques générales des Etats membres.

Il conclut, au nom de la Communauté, les accords internationaux entre celle-ci et un ou plusieurs Etats ou organisations internationales.

Il partage le pouvoir budgétaire avec le Parlement.

Il prend les décisions nécessaires à la définition et à la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune, sur la base des orientations générales définies par le Conseil européen.

Il assure la coordination de l'action des Etats membres et adopte les mesures dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale.

La Commission européenne.

La Commission européenne incarne et défend l'intérêt général de l'Union. Le président et les membres de la Commission sont nommés par les Etats membres après l'approbation par le Parlement européen.

La Commission est le moteur du système institutionnel communautaire: détentrice du droit d'initiative législative, elle propose les textes de loi qui sont soumis au Parlement et au Conseil. Instance exécutive, elle assure l'exécution des lois européennes (directives, règlements, décisions), du budget et des programmes adoptés par le Parlement et le Conseil.

Gardiennne des Traités, elle veille au respect du droit communautaire, conjointement avec la Cour de Justice. Représentante de l'Union sur la scène internationale, elle négocie des accords internationaux, essentiellement de commerce et de coopération.

La Cour de Justice.

La Cour de Justice européenne assure le respect et l'interprétation uniforme du droit communautaire. Elle est compétente pour connaître des litiges auxquels peuvent être parties les États membres, les institutions communautaires, les entreprises et les particuliers. Le Tribunal de première instance lui a été adjoind en 1989.

La Cour des comptes.

La Cour des comptes européenne vérifie la légalité et la régularité des recettes et dépenses de l'Union et s'assure de la bonne gestion financière du budget européen.

Autres organismes.

- La Banque centrale européenne : elle définit et met en œuvre la politique monétaire européenne; elle conduit les opérations de change et assure le bon fonctionnement des systèmes de paiement.

- Le Comité économique et social : il représente vis-à-vis de la Commission, du Conseil et du Parlement européen les vues et les intérêts de la société civile organisée. Sa consultation est obligatoire pour les questions de politique économique et sociale. Il peut en outre émettre des avis sur des thèmes qui lui paraissent importants.

- Le Comité des régions : il veille au respect de l'identité et des prérogatives régionales et locales. Il est obligatoirement consulté dans des domaines tels que la politique régionale, l'environnement et l'éducation. Il est composé de représentants des collectivités régionales et locales.

- La Banque européenne d'investissement (BEI) : c'est l'institution financière de l'Union européenne. Elle finance des projets d'investissement pour contribuer au développement équilibré de l'Union.

- Médiateur européen : il peut être saisi par toutes personnes physiques (citoyens) ou morales (institutions, entreprises) résidant dans l'Union et s'estimant victimes d'un acte de "mauvaise administration" de la part des institutions ou organismes.¹⁴

OBJECTIFS DE L'UNION EUROPEENNE

- **De promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures, par le renforcement de la cohésion économique et sociale et par l'établissement d'une Union économique et monétaire comportant, à terme, une monnaie unique, conformément aux dispositions du présent traité.**
- **D'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune ;**
- **De renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses Etats membres par l'instauration d'un citoyenneté de l'Union ;**
- **De développer une coopération étroite dans le domaine de la justice et des affaires intérieures ;**
- **De maintenir intégralement l'acquis communautaire et de développer afin d'examiner, conformément à la procédure visée à l'article N, paragraphe 2, dans quelle mesure les politiques et formes de coopération instaurées par**

¹⁴ CID- Renseignement exercice COALITION

le présent traité devraient être révisées en vue d'assurer l'efficacité des mécanismes et institutions communautaires

L'Union veille, en particulier, à la cohérence de l'ensemble de son action extérieure dans le cadre de ses politiques en matière de relations extérieures, de sécurité, d'économie et de développement. Le Conseil et la Commission ont la responsabilité d'assurer cette cohérence. Ils assurent, chacun selon ses compétences, la mise en œuvre de ces politiques.

Le Conseil européen se réunit au moins deux fois par an, sous la présidence du Chef d'Etat ou de gouvernement de l'Etat membre qui exerce la présidence du Conseil.

Le Conseil européen présent au Parlement européen un rapport à la suite de chacune de ses réunions, ainsi qu'un rapport écrit annuel concernant les progrès réalisés par l'Union.

L'Union respecte les droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, et tels qu'ils résultent des traditions constitutionnelles communes aux Etats membres, en tant que principes généraux du droit communautaire.

Dans l'UE, l'application des lois peut se faire à tous les niveaux de gouvernement. La politique de subsidiarité de l'UE en matière d'environnement signifie que les décisions doivent se prendre au niveau de gouvernement le plus proche de la personne concernée. Par conséquent, même si l'UE est, en principe, un marché unique, l'existence de lois environnementales différentes dans les états membres peut créer des barrières à l'entrée de certains pays, mais pas dans des autres. Les lois de l'UE sur les exportations agroalimentaires et l'environnement peuvent consister en des réglementations de l'UE, qui s'appliquent aux pays membres d'obtenir certains résultats précis, tout en leur permettant une souplesse considérable dans les moyens d'y parvenir.

ANNEXE II

LES INSTITUTIONS PRINCIPALES DE L'ALENA :

- **La commission du libre échange :**
Composée de représentants de range ministériel des trois pays, elle dirige l'application de l'accord et supervise son développement. Elle a, par ailleurs, pour fonction d'aider à régler les différents liés à l'interprétation de l'accord et de surveiller l'activité des comités et des groupes de travail institués dans le cadre de l'ALENA.
- **Secrétariat de coordination de l'ALENA :**
Le secrétariat établi à Mexico seconde les travaux de la commission. Il est le dépositaire officiel des dossiers de l'ALENA.
- **Comités de groupes de travail :**
Plus d'une trentaine de comités et groupes de travail ont vu le jour dans le cadre de la mise en application de l'accord et de la réalisation d'une zone de libre échange. Ces comités sont en charge des questions relatives aux règles d'origine applicables aux secteurs concernés : agriculture, services, marchés publics. Ces comités et groupes de travail rendent compte annuellement de leur activité à la commission de l'ALENA. Ils peuvent formuler des propositions relatives à une libéralisation plus poussée encore du marché.
Principales dispositions de l'ALENA :
- **Elimination des droits de douane :**
Les droits de douane sur les exportations vers les Etats-membres seront éliminés progressivement sur un période de dix ans.
- **Traitement national :**
Le Canada, les Etats Unis et le Mexique traitent les produits, les services et les investisseurs des deux autres parties de la même façon que les leurs. Par ailleurs, les investisseurs étrangers sont couverts par l'ALENA, s'ils se servent d'un des Etats membres comme « pays d'origine » pour faire des investissements aux Etats Unis, au Canada ou à Mexique.
- **Accès garanti au marché :**
Grâce à l'ALENA, les produits canadiens, américains ou mexicains ont un accès assuré aux marchés de leurs partenaires de la zone.
- **Règlement des différends :**
Ce sont des groupes spéciaux binationaux et non des tribunaux nationaux qui règlent les différends ou déterminent les vois de recours contre les mesures antidumpings ou compensatoires. Les désaccords entre les investisseurs et les Etats signataires de l'ALENA peuvent être réglés par voie d'arbitrage international.

- **Marchés publics :**
Chacun des trois pays a convenu d'accroître sensiblement les possibilités d'accès aux marchés publics, non seulement dans le cas des produits mais aussi des services, y compris les services dans le domaine de la construction.
- **Voyages d'affaires :**
Grâce à des procédures simplifiées, les voyages d'affaires s'effectuent plus rapidement. Les gens d'affaires admissibles peuvent entrer temporairement dans l'autre pays sans procédure d'approbation préalable.
- **Propriété intellectuelle :**
L'ALENA traite également des droits de propriété intellectuelle et prévoit la normalisation des règles et la protection des droits.

ANEXE III

HISTOIRE DES PAYS APPARTIENS À L'ALENA ETATS UNIS

Les treize colonies britanniques, comptant 3,5 millions d'habitants, déclarent leur indépendance le 4 juillet 1776 et, après huit années de guerre, l'obtiennent, en 1783 par le traité de Versailles. L'expansion vers l'ouest se fait alors par migrations internes et immigrations en provenance d'Europe, colonisation (Nord-Ouest, Mississippi) ou acquisition de territoires (Louisiane à la France, Florida à l'Espagne), fondation d'Etats nouveaux ou conquêtes militaires (Californie après la victoire sur le Mexique en 1848).

De 1861 à 1865, la guerre de Sécession oppose les Etats du Nord-Est, industriels et partisans de la protection douanière et de l'abolition de l'esclavage, et les Etats Unis confédérés du Sud, agricoles, libre-échangistes et esclavagistes. La guerre civile sanctionne la ruine du Sud, la domination du Nord-Est et l'abolition de l'esclavage. De 1865 à 1914, les Etats-Unis connaissent un essor industriel formidable.

Les Etats Unis connaissent, après la Première Guerre Mondiale, une ère de prospérité économique brutalement interrompue par la crise de 1929. Les mesures énergiques du New Deal, prises par le président Roosevelt en 1933, relancent la machine économique jusqu'en 1937. En 1941, la déclaration de guerre des Etats Unis au Japon après l'attaque de Pearl Harbor est suivie de celles de l'Allemagne et de l'Italie et ils entrent dans la Seconde Guerre Mondiale.

Les Etats Unis fédèrent cinquante Etats, dont quarante-huit sur le territoire métropolitain et deux en dehors (l'Alaska et Hawaïi). Un collège de grands électeurs de ces Etats élit, tous les quatre ans, le président des Etats Unis. Depuis la guerre, l'alternance des démocrates plus progressistes et des républicains plus conservateurs a été régulière (Truman, Eisenhower, Kennedy et Johnson, Nixon et Ford, Carter, Reagan, Bush, Clinton, Bush).

Une première originalité de l'économie américaine tient à la place des différents secteurs. Les Etats Unis dont la production est tertiarisée aux deux tiers, sont la première puissance agricole et industrielle du monde. L'agriculture américaine compte parmi les premiers producteurs mondiaux de soja, maïs, blé, orge, céréales, fruits et légumes ; grenier du monde, les Etats Unis assurent près de la moitié des exportations mondiales de céréales. L'arme verte est un moyen de pression considérable sur les pays dépendants. Mais l'industrie manufacturière américaine est aussi la première du monde, représentant près du quart de la production mondiale ;

la proportion serait du reste encore supérieure si l'on ajoutait la production des filiales étrangères des firmes multinationales américaines.

Une seconde originalité tient à sa dépendance énergétique malgré la grande richesse de son sol. Deuxième puissance minière, les Etats Unis font partie des premiers producteurs mondiaux de charbon, gaz naturel, pétrole, cuivre, uranium, or, plomb et fer ; mais ils sont le plus gros consommateur d'énergie et le premier importateur mondial de pétrole brut.

La démocratie et le capitalisme en Amérique

Les Etats Unis se présentent volontiers comme la terre d'élection de la démocratie. La déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776 affirme : « Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; le créateur les a dotés de certains droits inaliénables, parmi lesquels la vie, la liberté et la recherche du bonheur.

Les gouvernements sont établis par les hommes pour garantir ces droits et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés »

L'idéologie clairement affichée de l'égalité des chances conduit au libéralisme économique et à l'individualisme social. L'équité de la compétition assure la légitimité du résultat et les *self made men* de l'âge d'or du capitalisme sauvage.

L'histoire originale des Etats Unis fait coïncider sur le sol américain la guerre d'indépendance et la révolution bourgeoise, la constitution de la nation et la naissance du capitalisme. La lutte économique contre le Royaume-Uni s'a fait rapidement sur la base des économies d'échelle permises par l'immensité du territoire américain grâce à un protectionnisme étroit sur le marché intérieur et à un expansionnisme actif (économiquement et militairement) sur les marchés extérieurs. Les principes adoptés et les succès enregistrés confèrent au monde de production en vigueur aux Etats Unis une légitimité absolue.

Le capitalisme américain a poussé le plus loin l'application du machinisme, du taylorisme et du fordisme. L'utilisation des machines est améliorée par l' »organisation scientifique du travail « due à Taylor.

L'industrialisation et la course au rendement accélèrent la croissance des secteurs fabriquant des machines ou situés en amont (aciéries) ou en aval (production en série). Le problème des débouchés est levé, depuis la guerre grâce à l'abaissement du prix relatif des produits banalisés et à l'élévation corrélative du pouvoir d'achat des salariés, après le développement d'une consommation de masse très stéréotypé : logement périphérique, automobile (Ford T) et équipement ménager.

Le premier syndicat connu de l'histoire des Etats Unis a été créé en 1792 à Philadelphie ; la première grève générale éclate en 1827 pour obtenir la semaine de 6 jours et la journée de 8 heures.

Accompagnant les mesures de relance de l'économie du *New Deal*, les lois sur le travail visent à améliorer le climat social. La seconde guerre mondiale voit un renforcement du pouvoir des syndicats qui contrôlent les licenciements et les conditions de travail en échange d'une limitation tacite des grèves et des revendications salariales. En 1947, dès lendemain du conflit, la loi Taft-Hartley abolit le monopole de l'embauche, règlement la syndicalisation obligatoire et limite sévèrement le droit de grève.

Plusieurs écoles de pensée se sont succédé aux Etats Unis : aux keynésiens des années soixante et soixante-dix ont succédé les monétaristes, les économistes de l'offre et les (vieux) nouveaux économistes des années quatre-vingt. La reaganomie s'inspire des divers courants et emprunte aux économistes de l'offre et à

la réaction antikeynésienne la réduction simultanée des dépenses et recettes de l'Etat, aux monétaristes la lutte contre l'inflation par un contrôle strict de la masse monétaire et aux nouveaux économistes la dérégulation.

Durant les années cinquante, les finances publiques jouent un rôle limité. Au milieu des années soixante, le financement des dépenses militaires du Viêt-Nam et des dépenses sociales liées à la mise en œuvre de la grande société a nécessité conjointement l'apparition d'un déficit structurel des finances publiques et la montée des prélèvements obligatoires. Les autorités pratiquent alors un réglage fin keynésien. Cette évolution a entraîné un phénomène de rejet brutal de l'impôt, illustré en particulier par le mouvement de la proposition 13 en Californie, réclamant la réduction de l'impôt foncier local, et par le projet de loi Kemp Roth, repris dans la campagne électorale de Ronald Reagan, proposant l'abaissement de 30 % de l'impôt fédéral sur le revenu.

Les conceptions « laffériennes » avaient guidé la première réforme de Reagan en 1981. Une deuxième réforme fiscale a été mise en œuvre en 1986 après un long débat dans l'administration américaine. Beaucoup plus ambitieuse que la première, cette réforme a en effet consisté, non seulement à alléger l'impôt sur le revenu, mais aussi à en élargir l'assiette, en supprimant de multiples déductions et exonérations (intérêts sur emprunts pour achats de biens durables notamment). reposant sur un dollar fort a dû faire place à une volonté de reconquête des marchés extérieurs nécessitant une monnaie faible.

Durant les années cinquante et soixante, la politique monétaire a joué un rôle relativement effacé. Durant les années soixante-dix, elle s'est montrée plus active ; les interventions se faisaient dans le cadre des opérations d'achat et de vente de titres de la dette publique fédérale sur l'open market. A la fin des années soixante-dix, la politique monétaire s'est fixé pour but de briser les anticipations inflationnistes. Milton Friedman, conseiller du président et chef de file de l'école monétariste de Chicago, est convaincu d'une liaison étroite entre la masse monétaire et le PIB nominal. Il suffit de régler l'émission de monnaie en fonction des objectifs de croissance et d'inflation souhaités. La prise en compte des thèses de Milton Friedman à l'occasion de l'arrivée à la présidence de Paul Volcker conduit la Federal Reserve Bank, à partir de la fin 1979 (c'est-à-dire avant l'élection de Reagan), à laisser fluctuer librement les taux d'intérêt en fonction d'un objectif quantitatif de masse monétaire. Les taux d'intérêt ont ainsi connu des niveaux et une volatilité sans précédent, dépassant 20% en 1980. Ce schéma s'est modifié durant la seconde moitié des années quatre-vingt ; les taux directeurs de la banque centrale (taux d'escompte, taux objectif des Feds funds), fixés par celle-ci en fonction de ses anticipations en matière d'inflation et d'activité, ont retrouvé leur rôle de boussole des taux courts ; la politique monétaire est ainsi devenue plus stable et plus accommodante.

La discussion aux Etats Unis sur l'engagement ou le désengagement de l'Etat est souvent obscurcie par une globalisation dommageable à la perception du phénomène. La recherche d'un meilleur fonctionnement de l'économie semble justifier un allègement de la légalisation et de la réglementation passant sur les firmes.

Ainsi, la dérégulation dans les services publics (transports aériens, télécommunications, transports routiers), entamée par Richard Nixon, a été reprise par Jimmy Carter et renforcé par Ronald Reagan (fin du contrôle du prix du pétrole et du gaz naturel). De même la responsabilité des opérations financières du système bancaire dans le krach de wall street et dans la faillite de quelque dix mille banques

durant la crise des années trente avait notamment conduit à édicter, en 1933, la réglementation Q, empêchant les banques de dépôt d'intervenir sur le marché financier et limitant géographiquement l'activité des institutions de crédit, afin d'éviter à l'avenir la contagion des faillites. Cette réglementation s'est toutefois révélée contre-productive lors de la récession de 1990 : les banques de Nouvelle-Angleterre ont subi de plein fouet un ralentissement économique particulièrement violent dans la région, alors qu'une diversification géographique les en aurait, en partie, protégées.

Les marchés financiers ont connu une libéralisation considérable durant les années quatre-vingt ; de nouveaux produits financiers sont apparus et ont permis une expansion des marchés.

Essor et crise du fordisme

L'économie américaine a connu quatre phases distinctes depuis la guerre : les années cinquante voient la mise en place progressive d'un mode de croissance original, le fordisme, qui s'épanouit pleinement durant la première moitié des années soixante et s'épuise lentement jusqu'au milieu des années soixante-dix ; les vingt années suivantes, jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, sont marquées par une fuite en avant, le coup d'arrêt brutal donné par la reaganomie étant suivi d'un rebond.

La croissance des Etats Unis présente un caractère plus heurté que dans les autres pays étudiés. Les années cinquante connaissent trois cycles : 1949-1954 ; 1955-1958 ; 1959-1961. Le point caractéristique est l'aspect périodique de la productivité du capital qui s'enroule autour de sa tendance à la diminution. Tout se passe comme si des vagues successives d'innovation venaient régulièrement relancer l'efficacité du capital et épuiser progressivement leurs effets bénéfiques.

L'avance des Etats-Unis sur les autres pays dans le processus d'accumulation intensive décrit renvoie : à l'absence de tradition paysanne, permettant la mécanisation précoce et la productivité élevée de l'agriculture ; à la dimension importante, accrue par une progression rapide, du marché intérieur, sous l'effet de générations rapprochées d'immigrants, impulsant les recherches d'économies d'échelle et accélérant l'industrialisation ; à la mobilité de la force de travail ; enfin, à une ascension internationale rapide sur la base d'une expansion protégée.

Age d'or

Le début des années soixante marque un cycle d'une durée exceptionnelle de six années et voit le plein épanouissement de l'expansion de l'économie américaine sur la base du fordisme. Les dépenses publiques liées à la guerre du Viet-nam et aux réformes sociales (les canons et le beurre) simulent efficacement l'activité.

La croissance est de 4,7% l'an, à peine inférieure à celles de la RFA et de l'Italie. La substitution capital-travail est faible, 2,4% l'an ; la productivité du travail enregistre les effets bénéfiques de la remontée temporaire de la productivité du capital de ,7% l'an et croît au rythme de 3,1% l'an. L'emploi progresse de 1,6% et le taux de chômage baisse de 5,5% à 4,5%, le taux d'activité restant stable. L'inflation n'est que de 1,6% l'an.

Au milieu des années soixante, l'agriculture représente 3% du PIB des Etats Unis, l'industrie et la construction 38% et les services 59%.

Crise

Les mécanismes de croissance antérieurs semblent ensuite s'épuiser ; récessions en 1970 et 1975, apparition d'un déficit extérieur, accélération de

l'inflation et chute du dollar. La croissance moyenne ralentit et retombe à 2,8% l'an. La substitution capital-travail reste au rythme faible de 2,5% l'an, mais se trouve en outre amputée de la diminution de 1,3% de la productivité du capital. Aussi la productivité du travail croît au rythme très faible de 1,2% l'an. L'emploi progresse de 1,6%, mais le taux de chômage augmente de 4,5% en 1965 à 8,5% en 1975, à cause de la remontée de 5 points du taux d'activité.

L'inflation passe d'un rythme annuel de 4% à une tendance à 7%. Cette accélération s'explique par la baisse du dollar et la modestie des gains de productivité. La surévaluation de la devise disparaît, offrant ainsi à l'industrie, prise auparavant en tenaille entre dollar cher et épuisement de la productivité, un sursis.

CANADA

Introduction :

Le Canada est le cinquième pays le plus riche du monde en PIB par habitant et, malgré sa faible population, la septième économie du monde, ce qui lui permet de participer au G7.

Mais cette puissance et cette richesse ne seraient-elles que des miroirs aux alouettes ? Les signes de déclin sont en effet nombreux : croissance lente, déficits extérieurs récurrents, faiblesse du dollar canadien, même contre le dollar US, risque d'éclatement de la Confédération.

Pour répondre aux interrogations que suscite l'avenir économique du Canada, la comparaison avec les Etats Unis permet de jauger les atouts et les faiblesses structurelles de la deuxième économie de l'Amérique du Nord, le voisin du Sud restant la référence incontournable.

Une réflexion sur le « cercle vicieux du déclin » nous éclairera sur les chances d'une sortie de crise.

1.- Entre les Etats Unis et l'Europe

Le Canada se présente comme un compromis peu satisfaisant entre deux modèles bien typés. Avec le voisin du sud, il a en commun la grande taille, un développement précoce et une insuffisance d'épargne. Il partage avec les pays européens un marché du travail peu performant, des dépenses publiques élevées et une préoccupation marquée de filet social minimal. Sa population est plus faible que celles des pays européens et la décentralisation y a été plus poussée qu'en RFA.

Un développement économique précoce

Avec 28 millions d'habitants, le Canada est le moins peuplé des pays du G7 ; c'est aussi le plus vaste : 9,98 millions de km². La population canadienne se répartit pour l'essentiel dans les centres urbains du Sud-Est (Montréal, Toronto, Ottawa), qui font corps avec le Nord-Est des Etats Unis, et au Sud-Ouest du pays (Vancouver), laissant le centre et le nord du pays pratiquement désertiques.

Ces caractéristiques géographiques constituent un handicap pour le Canada, puisqu'elles génèrent des besoins d'infrastructures élevés et détournent ainsi de précieuses ressources financières de l'investissement productif.

Une fédération très décentralisée

Sur le plan administratif, le pays compte neuf provinces : leur autonomie, logique au retard de la taille du pays, a toutefois été poussée très loin. Sur le plan budgétaire, l'état fédéral maîtrise à peine 60% des dépenses totales, les provinces s'étant notamment arrogé un rôle de premier plan dans la stabilisation macro-économique.

Par ailleurs, il existe des obstacles inter provinciaux aux échanges, par exemple en matière agricole, de réglementation des transports, de politiques d'achat public ou de règles de mobilité de la main d'œuvre. Ces obstacles, qui s'ajoutent aux barrières plus « classiques » érigées entre les Etats Unis et le Canada, réduisent encore la taille du marché intérieur.

Enfin, l'existence d'un mouvement indépendantiste fort au Québec fait peser des menaces récurrentes d'éclatement sur la Fédération.

Des politiques publiques inefficaces

Comme en Europe, le poids des dépenses publiques a progressé de façon continue, passant de 28,8% du PIB en 1980 à 51,1% en 1991, un taux proche de celui constaté sur le Vieux Continent. Malheureusement, les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des moyens.

L'éducation en fournit un bon exemple, le Canada y consacrant une part du PIB élevée. Si l'on regarde les taux de participation au système d'enseignement secondaire et supérieur, les résultats semblent très satisfaisants, les Etats Unis étant le seul pays à faire mieux. Toutefois, ce bilan quantitatif doit être tempéré par le constat d'un recul des « aptitudes de base » : langue, lecture, calcul. Ainsi, 30% des diplômés du secondaire s'efforcent d'éviter toute situation les obligeant à lire et 36% ne peuvent pas effectuer les opérations arithmétiques simples les plus utiles pour la vie courante. La médiocrité de l'enseignement secondaire canadien est par ailleurs aggravée par l'attention insuffisante qui est accordée à la formation continue.

La recherche-développement illustre également les carences des politiques publiques. Le Canada n'y consacré qu'une part modeste de la richesse nationale : 1,3% contre environ 3% aux Etats Unis, au Japon et en RFA et 2,5% en France. Les dépenses publiques de R&D, au demeurant comparables à celles des autres pays du G7, n'ont qu'un faible effet d'entraînement sur les dépenses privées, l'accent n'étant pas assez mis sur la diffusion des technologies et la collaboration entre laboratoires publics, les organismes provinciaux, les universités et le secteur privé.

Un modèle social « à l'européenne »

En 1990, la part des dépenses sociales dans le PIB s'élevait à 20,2%. C'est moins qu'en France (28,7%), en Italie ou en RFA (22%), mais plus qu'au Royaume Uni (16,9%), au Japon (14,4%) et surtout aux Etats Unis (12,4%). Par ailleurs, le Canada est le pays du G7 où cette part a le plus augmenté lors des années quatre-vingt.

La modicité de la part dévolue aux retraites contraste avec la générosité de l'aide sociale et surtout la part très élevée accordée à l'indemnisation du chômage. Or, ces deux dernières caractéristiques du système sont très critiquées par les économistes, qui les rendent responsables du fort taux de chômage de longue durée dans le chômage total atteint encore à peine 15%, même si elle progresse de façon continue, alors qu'elle est de l'ordre du tiers dans certains pays européens. La responsabilité des politiques sociales dans le problème du sous-emploi n'est donc pas totale. Une autre cause pourrait résider dans la trop faible mobilité régionale de la main d'œuvre due à des

réglementations provinciales contraignantes, qui tranche avec le constat qui peut être fait aux Etats Unis. Cette faible mobilité du travail expliquerait, comme en Europe, l'importance des écarts de taux de chômage entre régions.

Le cercle vicieux du déclin

Les difficultés du Canada viennent du contraste entre le ralentissement très marqué de la productivité et la pérennité des aspirations de la population à un meilleur niveau de vie. Elles sont aggravées par le jugement négatif que les marchés financiers portent sur le pays.

Des gains de productivité modestes

Certes, depuis la guerre, le Canada a affiché des progrès plus rapides que les Etats Unis en matière de productivité du travail, l'écart étant ramené de 32% en 1950 à 12% en 1985 ; depuis, cet écart s'est de nouveau un peu élargi. Par ailleurs, les progrès ont été plus lents que ceux-ci (y compris le Royaume Uni) rattrapent progressivement le Canada, la France le dépassant même en 1984.

Aspirations sociales et dégradation de la compétitivité

De 1984 à 1993, la rémunération des salariés a progressé en moyenne de 4,6% l'an, alors que les gains de productivité du travail n'étaient que de 1,1%, ce qui a provoqué un glissement important des coûts salariaux unitaires.

Mais la compétitivité de long terme du pays est surtout menacée par la faible efficacité des politiques publiques, qui grèvent le revenu disponible et ne contribuent guère à l'attractivité du « site économique canadien », et par un trop faible propension à épargner, tant de la part des ménages (taux d'épargne de 10,7% contre plus de 15% en Europe continentale) que des entreprises et surtout de l'Etat.

L'insuffisance de l'épargne nationale rejaillit sur l'investissement, également trop faible et insuffisamment orienté vers l'activité productive –ce qui pèse sur la productivité et la compétitivité future-, et sur l'équilibre extérieur, le déficit d'épargne par rapport à l'investissement générant des déficits récurrents des paiements courants. En 1993, le déficit représentait 3,4% du PIB.

MEXIQUE

C'est au XIX^e siècle que s'est construit le Mexique actuel entre guerres d'indépendance et interventions américaines ou européennes ; la France a apporté une pierre à l'édifice en occupant le pays et en installant à sa tête Maximilien, cousin de Napoléon III, qui permettra à l'armée mexicaine dirigée par Benito Juarez d'obtenir une de ces victoires retentissantes qui forgent l'unité et l'orgueil d'un pays.

Le territoire s'est figé en 1853 après la perte du Texas et du Nouveau-Mexique ; il est ainsi ramené à 2 millions de km², ce qui est peu au regard des Etats Unis et du Canada, mais équivaut à plus de trois fois la France. Porfirio Diaz, qui dirige le pays presque sans interruption de 1877 à 1910, construit un important réseau ferré (20 000 km) destiné à donner au territoire mexicain une certaine unité et à en permettre le développement industriel et urbain. La révolution de 1910 va trouver un pays marqué par le problème agricole et les inégalités sociales et régionales.

Avec ses réserves d'argent (premier producteur mondiale), de cuivre, de plomb, de soufre et de zinc, entre autres, le Mexique est l'un des premières

pays miniers du monde. Toutefois, la part du secteur dans le revenu national tend à devenir négligeable en raison d'une faible rentabilité liée au recours à une technologie surannée et à une main d'œuvre pléthorique.

Les ressources pétrolières sont longtemps restées inexploitées. Jusqu'aux années soixante-dix, l'autosuffisance énergétique restait l'objectif national, qui cesse d'ailleurs d'être atteint en 1971, car la tarification de l'énergie est beaucoup trop faible et conduit à une utilisation inefficace. Après 1976, le président Lopez Portillo prit donc acte de la hausse des prix mondiaux du pétrole et décida d'accroître fortement la production afin d'amener le Mexique à devenir un pays exportateur. Cette décision, apparemment judicieuse, allait conduire le pays à la crise de la dette.

Comme la plupart des pays disposant d'une rente liée à l'exploitation de matières premières, le Mexique a été victime du « syndrome hollandais » gaspillage d'une partie de la rente lié à une tarification toujours inadaptée de l'énergie, confiscation d'une autre partie de la rente par les dirigeants et les salariés du secteur pétrolier tirant l'ensemble des salaires du pays vers le haut, montée de la partie réelle de la monnaie qui condamne encore un peu plus le secteur industriel, alors même que la rente pétrolière (qui représentait en 1982 près de 80% des exportations) sert à gagner un endettement extérieur censé permettre le décollage économique!

Après avoir atteint 50% lors des années trente, le taux de natalité a entamé un lent reflux, revenant à 28%. La mortalité ayant reculé de façon plus radicale, la population s'est accrue de pratiquement 3% par an, passant de 16 à 95 millions. La transition démographique mexicaine est en retard sur celle de pays à revenu par tête équivalent voire plus faible : l'Indonésie, la Thaïlande, l'Argentine, le Chili et le Brésil affichaient, en 1994, des taux de natalité compris entre 20% et 25%.

Redevenant le bon élève du FMI, le Mexique mène, sous la houlette des présidents de la Madrid et Salinas, une politique économique résolument orthodoxe : lutte contre l'inflation avec pression sur les salaires, restauration de l'équilibre budgétaire, ouverture progressive de l'économie.

Les années Portillo (1976-1982) avaient été celles de l'argent facile. L'inflation permettant de résoudre en douceur les conflits de répartition du revenu national, son accélération jusqu'à plus de 100% par an n'avait guère fait l'objet de grandes préoccupations. Elle conduisait toutefois à une surévaluation quasi permanente du peso, les dévaluations n'étant effectuées qu'en dernier ressort.

La lutte contre l'inflation fut promue au premier rang des priorités après 1982. Trois instruments ont été principalement utilisés à cette fin. La politique salariale s'est attachée à la désindexation, avec, comme conséquence, une forte baisse (30 à 40 %) du pouvoir d'achat des salaires ; en 1991, les rémunérations ne représentaient que 21% de la valeur ajoutée contre 27% en Malaisie ou en Thaïlande et 33% à 60% dans les pays développés. La politique monétaire, en deuxième lieu, s'est attachée à restaurer des taux d'intérêt réels positifs, afin d'en finir avec l'argent facile et la préférence collective pour l'inflation et l'endettement. Enfin, la politique cambiale avait pour tâche d'accompagner le reflux de l'inflation. Fondée sur le principe d'une dévaluation glissante pré annoncée (crawling peg), dont le rythme a diminué au cours des ans, elle vise à la fois à importer de la désinflation, via une légère appréciation

tendancielle du peso en termes réels, et à contraindre les entreprises du moins celles qui travaillent avec l'étranger à ralentir progressivement l'inflation.

Les résultats ont été plutôt satisfaisants : la hausse des prix a pu être ramenée à 7% en 1994.

Marche forcé vers l'excédent budgétaire

L'assainissement des finances publiques, dont le déficit représentait en 1982 près de 17% du PIB, était à l'évidence une condition nécessaire au retour de la confiance. Vigoureusement entamé en 1983 avec une réduction de 8 points de l'impasse budgétaire, le processus a marqué le pas jusqu'en 1988, avant de reprendre sous le gouvernement Salinas, qui l'a conduit jusqu'à l'apparition d'un excédent budgétaire. Ce résultat est d'autant plus remarquable que les recettes liées au pétrole n'ont pratiquement pas cessé de s'effriter.

Le volet « recettes » s'est limité à contrecarrer l'impact de ce recul en alourdissant la ponction fiscale, les recettes non pétrolières représentant toutefois à peine de 20% du PIB. L'effort a donc surtout porté sur les dépenses, dont la part dans le PIB a reculé de 15 points. L'austérité n'a pas épargné les dépenses courantes, mais surtout concerné les investissements publics, ramenés dans la norme OCDE grâce à une nationalité des dépenses et à la privatisation des entreprises publiques, qui décharge le gouvernement de leurs dépenses en capital.

Ouverture et modernisation

Le volet micro-économique des réformes menées entre 1982 et 1993 comprend une baisse des subventions, mais aussi une ouverture progressive de l'économie vers l'extérieur (démantèlement progressif des barrières à l'importation).

L'industrie est sommée de se rapprocher des normes internationales de qualité, sous peine de voir ses produits boudés ; la modernisation passe également par l'acquisition de biens d'équipement permettant des gains de productivité plus substantiels que par le passé. De ces points de vue toutefois, la baisse des salaires réels n'in cite guère à remplacer des hommes par des machines .

En fait, la réussite majeure de cette politique d'ouverture/modernisation est probablement la création de maquiladoras à la frontière mexico-américaine ; la production de ces usines d'assemblage connaît une croissance spectaculaire, qui permet à la fois des embauches nombreuses et des salaires sensiblement plus élevés que dans le reste du pays.

Si l'on excepte ce volet, le bilan de l'ouverture de l'économie mexicaine est décevant : les exportations n'ont que modestement progressé- 1,6% par an entre 1980 et 1992-, traduisant une modernisation insuffisante et des difficultés à résister à la surévaluation croissante du peso. Dans le même temps, les importations ont progressé à un rythme soutenu (3,8% par an) ; le déficit commercial s'est creusé pour atteindre 25 milliards de dollars en 1994, plus de 7% du PIB.

A un tel niveau, la question du financement devient cruciale. Or, malgré l'arrivée de 5 milliards de dollars par an d'investissements directs entre 1991 et 1993, soit 40% du total de l'Amérique Latine, le bouclage des comptes extérieurs reposait, avant la crise de décembre 1994, de plus en plus sur les capitaux à court terme, par nature instables.

BIBLIOGRAPHIE

Bernard Keizer- Laurent Keniswald « LA TRIADE ECONOMIQUE ET FINANCIERE »

CAMAROTA Steven, « *5 Million Illegal Immigrants, an analysis of new INS numbers* », Immigration review #28, Printemps 1997.

CID- Renseignement exercice COALITION

CTC, Les promesses non-tenues de l'ALENA, Toronto : 1997.

Eric Lester - Bilan du Monde

KRIKORIAN Mark, « *The link : legal and illegal immigration* », New York Post, 16 Février 1997.

RENGGER N.J. (eds.) *Dilemmas of World Politics : International issues in a changing*

SAVIGEAR Peter, « The United States : Superpower in decline ? » in BAYLIS John

WALT Stephen M., « Two cheers for Clinton's foreign policy » in *Foreign Affairs*, Vol 79, no. 2, New York ; Foreign Affairs, mars / avril 2000.

world, Oxford ; Clarendon Press

TABLE DE MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I.- PREMIERE PARTIE	3
A.- L'UNION EUROPEENE	3
1.- LES ACCORDS DE SHENGEN	4
LE TRAITE D'AMSTERDAM	4
2.- LE TRAITE DE MAASTRICHT	5
B.- ACCORD DE LIBRE ECHANGE DE NORD	
AMERIQUE « ALENA »	6
C.- PRESENTATION CRITIQUE DE L 'ALENA	8
1.- INTERÊTS DES PAYS SIGNATAIRES	8
II.- DEUXIÈME PARTIE	12
D.- UNE LIBRE CIRCULATION DE PERSONNES ?	12
E.- UNE UNION MONETAIRE ?	16
F.- UNE POLITIQUE EXTERIEUR COMMUNE ?	20
ANNEXE I Structures rôle et fonctionnement de l'UE	28
ANNEXE II Les institutions principales de l'ALENA	31
ANNEXE III Histoire des pays appartiens à l'ALENA	33
BIBLIOGRAPHIE	40